

Annexe n° 2 : Modèle de lettre de mission remise par l'organisme au DPO lors de sa prise de fonction

ATTENTION

Ce document est un modèle générique de lettre de mission qu'un organisme est susceptible de remettre à son DPO. Il doit être adapté aux spécificités du contexte (nature juridique de l'organisme, type d'activité, profil et positionnement du DPO) dans les limites du rôle et des missions du DPO définis par le RGPD.

[Nom de l'organisme] a désigné auprès de la CNIL, le [date], Mme / M. [Prénom, Nom, fonction le cas échéant], en tant que Délégué à la protection des données (DPO) tel que définit aux articles 37 et suivants du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD). Un récépissé de cette désignation a été transmis par la CNIL le [date].

À ce titre, Mme/M. [Prénom, nom du DPO] est en charge de veiller au respect des principes et des obligations en vigueur pour tous les traitements de données personnelles mis en œuvre par [Nom de l'organisme] ou pour son compte. Il tient compte dans l'exercice de sa mission du risque associé aux opérations de traitement compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités des traitements.

Dans le cadre de ses fonctions de DPO, Mme/M. [prénom, nom du DPO] fait directement rapport à [instance de direction de l'organisme/autorité]. Il a accès aux données personnelles et aux traitements mis en œuvre par [Nom de l'organisme] ou pour son compte. Il ne reçoit aucune instruction en ce qui concerne l'exercice de ses missions ni ne peut être pénalisé dans sa carrière en raison de celles-ci.

D'autres missions et tâches ne peuvent être attribuées à Mme/M. [Prénom, nom du DPO] que dans la mesure où elles ne sont pas susceptibles de créer des situations de conflit d'intérêts ou le prive des ressources nécessaires pour exercer sa mission de DPO.

Mme/M. [Prénom, nom du DPO] est soumis à une obligation de [secret professionnel / confidentialité]. Cette obligation ne doit cependant pas l'empêcher de demander conseil, dans l'exercice de ses missions, auprès de toute autorité ou personne compétente.

Chargé de veiller à la conformité des opérations de traitements de données personnelles, aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, le DPO a notamment pour mission :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés,
- de contrôler le respect du présent règlement et des dispositions en matière de protection des données,
- de dispenser des conseils sur demande en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci,

- de coopérer avec l'autorité de contrôle,
- de faire office de point de contact sur les questions relatives au traitement des données personnelles.

[Dans la mesure où cela ne fait pas obstacle à la réalisation des missions précitées, le DPO est chargé des missions supplémentaires suivantes, avec l'aide des services concernés :

- tenir à jour le registre des activités de traitement effectuées par [Nom de l'organisme] ou pour son compte par un sous-traitant ;
- participer à la réalisation des analyses d'impact ;
- participer à la réalisation des notifications de violation de données personnelles ;
- remettre chaque année au responsable de traitement un rapport mensuel/biennuel/annuel des activités réalisées].

Afin de permettre l'accomplissement de ces missions, [nom de l'organisme] s'engage à ce que le DPO dispose des moyens adéquats et suffisants. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de DPO, Mme/M. [prénom, nom du DPO] doit :

- accéder à l'ensemble des informations sur les projets ayant un impact sur les modalités de traitement des données personnelles dès leur origine (présence aux réunions transversales et métiers, etc.) ;
- accéder au niveau le plus élevé de la direction du responsable du traitement ;
- accéder à l'intégralité des systèmes d'information donnant lieu aux traitements de données personnelles par l'organisme ;
- bénéficier de formations régulières lui permettant d'entretenir ses connaissances spécialisées dans le domaine de la protection des données ;
- [disposer de moyens permettant de couvrir les besoins matériels et humains nécessaires à l'accomplissement de ses missions].

Une copie de cette lettre de mission sera diffusée à [l'ensemble du personnel et/ou des instances représentatives du personnel et/ou des organes décisionnaires de la structure].

[La confirmation de l'acceptation de cette lettre de mission devra être effectuée par courrier accompagné d'un exemplaire signé de la présente lettre.]

Signature du représentant légal de l'organisme

Signature du DPO